



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu synthétique de la Réunion publique sur les alternatives

Lieu : Saint-Vulbas et retransmission en ligne et en direct *via* ZOOM

Date et horaire : Le mardi 23 janvier 2024, de 19h00 à 22h30

Intervenants, maître d'ouvrage :

- **Olivier LE BERRE**, CNR, Directeur du projet Rhônergia
- **David ZAJACZKOWSKI**, CNR, Attaché à la Direction Générale Industrie, appui à l'équipe du projet Rhônergia
- **Nicolas GAY**, CNR, Chargé de développement ENR

Garant de la concertation : **Jacques ARCHIMBAUD**, CNDP

Facilitateur graphique : **Lucas CICERON**

Modératrice : **Aurélie PICQUE**, PARIMAGE

Nombre de participants : 92 (80 en salle et 12 à distance)

Nombre d'interventions : 21

Le diaporama présenté en séance est disponible en ligne, avec le présent compte-rendu synthétique validé par les garants de la CNDP, ainsi que la [vidéo replay](#) de la réunion publique.

Introduction

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, présente la Commission nationale du débat publique (CNDP) et rappelle les modalités de la concertation préalable, composées de réunions publiques, de visites de terrain, de rencontres de proximité, de tables rondes, d'ateliers des alternatives, etc.

Pour consulter les rencontres de la concertation : [Les rencontres de la concertation \(concertation-rhone-energie.fr\)](https://www.rhone-energie.fr).

Il rappelle le calendrier du projet, dont la décision de l'Etat sur la poursuite des études à l'issue de la concertation préalable, à la fin du 2^{ème} trimestre 2024.

Il invite ensuite les parties prenantes (associations, personnes morales, entreprises etc.) à produire des cahiers d'acteurs, qui seront validés par les garants de la CNDP avant d'être publiés sur le site internet de la concertation.

Il explique que la réunion de ce jour est consacrée à la proposition d'alternatives par des associations et que cette proposition d'alternatives est prévue par la loi (Code de l'environnement). Il rappelle la définition d'une alternative, à savoir, la façon dont on peut atteindre les mêmes objectifs que le projet à l'étude ; produire de l'électricité pour une production annuelle qui *in fine* aboutirait au même résultat par des moyens différents que celui proposé par les maîtres d'ouvrage. Il indique que CNR propose, à travers son projet à l'étude, de répondre à l'urgence électrique par la construction d'un barrage-usine sur le Haut Rhône. La question de ce soir est : peut-on faire la même chose à travers d'autres projets compte-tenu des délais, des coûts, etc. Un appel à projets a été lancé au début de la concertation, des personnes ont travaillé sur des propositions et les garants de la CNDP ont retenu toutes celles qui répondaient à la définition précédente d'une alternative. Le résultat est que 3 alternatives au projet Rhône-energie ont été proposées. Ces trois propositions sont présentées en séance, suite à l'intervention des maîtres d'ouvrage.

Les alternatives et l'optimisation des ouvrages de CNR

Présentation par les porteurs de projet de la CNR (diapositives 5 à 17).

Olivier LE BERRE, CNR, présente les alternatives inscrites dans le dossier de concertation et explique que CNR développe des projets photovoltaïques et éoliens partout sur le territoire français (*diapositives 6, 7 et 8*).

David ZAJACZOWSKI, CNR, présente les premiers résultats d'une étude en cours sur l'optimisation du productible sur les aménagements du Rhône (*diapositives 10 à 17*).

Il rappelle le contexte de l'étude (*diapo 12*) et explique les objectifs de cette étude, à savoir fournir des éléments pertinents pour envisager de nouvelles opérations d'optimisation de la production hydroélectrique sur les ouvrages concédés, aux conditions économiques acceptables. Il explique par ailleurs que cette étude est complémentaire à d'autres actions réalisées et annonce que les éléments seront publiés sur le site internet de la concertation.

Dans le tableau (*diapo 12*) sont indiquées :

- En gris : les petites centrales hydroélectriques déjà en service ;
- En bleu clair : une centrale en travaux ;
- En bleu : les autres opérations engagées, actuellement en phase d'étude.

Il présente ensuite l'équation du productible (*diapo 13*) sur la base de laquelle CNR évalue la capacité de production d'un ouvrage hydraulique (le productible). Pour améliorer le productible d'un ouvrage

déjà existant, il relève trois principaux leviers sur lesquels il est possible d'agir : le rendement des équipements, la quantité d'eau turbinée et la hauteur de chute. L'étude de CNR s'intéresse donc à ces trois leviers.

Il explique le travail de méthodologie appliqué pour cette étude (*diapo 14*). A l'issue de la première phase de cette étude de CNR, une trentaine de projets ont été retenus et classés en trois grandes catégories (*diapo 15*). Il présente enfin les critères d'évaluation des projets (*diapo 16*) et les premiers résultats (*diapo 17*) :

- Catégorie 1 : 26 GWh - 22 M€ Faisable ;
- Catégorie 2 : 150 GWh - 430 M€ dont Vallabrègues Très complexe ;
- Catégorie 3 : 200 GWh - 900 M€ Coût global important. Etude au cas par cas des situations les plus favorables.

Présentation des alternatives

Présentation par la Fédération française des associations de sauvegarde des moulins du Peillard (diapositives 18 à 25).

Alban FAUCHE présente le projet ALTERGIA qui est un projet hydroélectrique « *alternatif et concurrent* » au projet Rhôneergia.

Les [alternatives présentées en séance](#) par Alban FAUCHE sont disponibles sur le site internet de la concertation.

INTERVENTION 1 : Un participant interroge Alban FAUCHE sur l'exhaustivité du projet et particulièrement sur les sites identifiés par l'association.

Réponse de Alban FAUCHE : Il explique que le rayon a été fixé par tracé sur la carte dite CARMEN. Ce tracé représente un cercle de 100 km autour de la commune de Loyettes. A partir de ce cercle ont été identifiés plusieurs sites de moulins et d'usines hydrauliques qui ne sont pas exploités. Il annonce qu'aujourd'hui, l'association sollicite la CNDP pour parfaire leurs études.

INTERVENTION 2 : Un participant explique que les sites identifiés appartiennent à des particuliers et/ou des entreprises. Il interroge donc Alban FAUCHE sur les modalités de concession des sites envisagés dans le cadre du projet ALTERGIA.

INTERVENTION 3 : Une participante interroge le porteur d'alternatives sur l'intégration de la renaturation dans le développement du projet ALTERGIA (création de mares, passes à poissons, continuité écologique des cours d'eau, etc.).

Réponse de Alban FAUCHE : Il explique que la logique de l'association est de subventionner les projets au même titre que des pompes à chaleur individuelles, et fait référence au programme RENOV-HYDRO de l'ADEME. Concernant les industriels propriétaires des sites, il s'agirait d'une opportunité pour eux de revendre l'électricité produite.

Il explique par ailleurs que le projet ALTERGIA intègre la capacité à laisser la libre circulation des sédiments et l'investissement dans des passes-à-poissons, afin de respecter la loi.

Présentation de l'association LO PARVI (diapositives 26 à 40).

Laurent COGERINO, présente les alternatives au nom d'un collectif composé de LO PARVI, FNE, LPO et l'ARPARA.

Les [alternatives présentées en séance](#) par Laurent COGERINO sont disponibles sur le site internet de la concertation.

Présentation par Sortir du Nucléaire Bugey (diapositives 41 à 58).

Joël GUERRY, présente l'association et les alternatives proposées par cette dernière.

Les [alternatives présentées en séance](#) par Joël GUERRY sont disponibles sur le site internet de la concertation.

INTERVENTION 4 : Un participant interroge Joël GUERRY sur l'éolien offshore. Il questionne également la provenance des éoliennes et l'acceptabilité sociale de ces dernières.

Réponse de Joël GUERRY : Il explique que le projet d'alternative est d'implanter des parcs éoliens dans le secteur du projet Rhônergia et que par conséquent, il ne s'agirait pas d'éoliennes offshore. Il ajoute qu'il y a du potentiel dans l'Ain et l'Isère et que les éoliennes pourraient être fabriquées en France.

Il admet ensuite la contestation au sujet de l'énergie éolienne mais estime qu'il s'agit de contestation ou des ralentissements dans la constitution de filières françaises des Enr organisés par le lobby anti-éolien et soutenue par le lobby pronucléaire. Selon lui, les projets éoliens peuvent être acceptés en travaillant avec la population à travers des projets citoyens.

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, salut le travail des porteurs d'alternatives, confirme que les alternatives feront pleinement partie du bilan de la concertation et explique que les exigences imposées aux maîtres d'ouvrages doivent être les mêmes vis-à-vis des porteurs d'alternatives. Il indique que les porteurs d'alternatives devraient disposer de moyens pour avancer. Les garants CNDP discuteront avec l'Etat pour voir comment expertiser, combiner ou outiller ces alternatives. Il donne des exemples de contre-expertises faites par des associations lors de débats publics antérieurs.

Olivier LE BERRE, CNR, salue à son tour le travail des porteurs d'alternatives.

Il revient ensuite sur la rentabilité du projet à l'étude, qui s'inscrit dans un ensemble. Il explique que la concession prolongée s'inscrit dans un équilibre financier global, y compris les travaux supplémentaires, dont fait partie Rhônergia. Il explique ensuite que si la concession n'était pas renouvelée en 2041, le mécanisme de la loi prévoit que les actifs de CNR soient restitués à l'Etat sans compensation.

David ZAJACZOWSKI, CNR, revient ensuite sur la date de l'étude présentée antérieurement. Il explique que cette étude est prévue par la loi du 28 février 2022, à la demande de l'Etat dans le cadre du premier plan quinquennal (Plan 5Rhône). Les études dureraient 4 à 5 ans pour éventuellement identifier des opérations précises. CNR a procédé à une accélération des études pour apporter les premières données dans le cadre de la concertation préalable.

Il indique que ces projets d'optimisation du productible sont indépendants du projet Rhônergia et que la concession prévoit que ces travaux soient réalisés après un choix des opérations jugées réalisables. Ce ne sont donc pas des alternatives au projet Rhônergia, selon CNR. Il explique qu'il s'agit, au-delà du cahier des charges, d'améliorer les fonctionnalités des ouvrages. Il rappelle enfin l'une des forces de l'énergie hydraulique est la durabilité des équipements.

Temps d'échanges

Les questions posées dans le chat en ligne sont lues en séance par Aurélie PICQUE.

INTERVENTION 6 : Michel ORTIZ, membre du collectif STOP BARRAGE, indique que le collectif est apolitique et non violent. Il revient sur le discours de la présidente de CNR, Madame Laurence BORIE BANCEL, lors de la réunion publique d'ouverture du 5 décembre 2023 et estime qu'il y a une incohérence entre son discours et l'annexe 10 du dossier de la concertation qui explique que « les installations « au fil de l'eau » turbinent en continu tout ou partie du débit d'un cours d'eau (à la

différence des centrales de lac ou d'écluse qui sont des « barrages-réservoirs » turbinant aux heures de pointe). »

INTERVENTION 7 : Pascal LEBRUN, responsable du groupe local Les écologistes à Bugey Côtière, s'adresse à Monsieur le Préfet en expliquant que le projet Rhôneergia ne se ferait pas. Il estime qu'il est indispensable de mettre en œuvre un mix d'alternatives en tenant compte du stress hydrique dans le monde, en France et dans la région. Il explique enfin que la transition écologique passe par le développement de centrales villageoises.

INTERVENTION 8 : Joël ALLOU, LPO de l'Ain, présente une loutre, sa mascotte car « *tout combat a besoin d'emblème* » et la loutre représente tout ce qui est commis contre la biodiversité. Il explique que l'association LPO soutient les alternatives présentées par LO PARVI. Il souligne l'importance de devoir abandonner le projet au profit des alternatives proposées. Il cite ensuite la directrice d'EDF hydro lors de l'audition des acteurs de l'hydroélectricité devant le Sénat le 30 mars 2023 : « *Nous identifions un potentiel d'augmentation de la puissance des installations existantes de 500 MW d'ici 2035.* ».

Il mentionne ensuite le développement du photovoltaïque, en particulier sur les toitures et au sol.

Enfin, il propose que les associations de protection de la nature accompagnent CNR dans l'abandon du projet Rhôneergia et la sanctuarisation du site visé par le projet.

INTERVENTION 9 : Raphaël QUESADA, Directeur de LO PARVI, demande aux maîtres d'ouvrage le détail des 330 millions d'euros.

INTERVENTION 10 : Philippe ECHARDOUR, membre du Collectif STOP BARRAGE, demande aux maîtres d'ouvrage si le démantèlement est compris dans les coûts d'investissement du projet.

INTERVENTION 11 : Madeleine CHATARD, membre de la Commission Locale de l'Eau, représentante de FNE Ain, mentionne la consommation d'énergie des entreprises du PIPA. Elle estime que ces entreprises pourraient s'engager dans la minimisation de leur consommation et dans la récupération de la chaleur fatale. Elle mentionne ensuite le projet de Séché Environnement qui est un projet de réseau de chaleur industrielle pour les entreprises du PIPA, permettant de produire 160 000 MWh de vapeur par an et d'éviter l'émission de 14 000 tonnes d'équivalent CO₂.

INTERVENTION 12 : Une participante mentionne la nouvelle PPE qui n'a pas été débattue par les Françaises et français. Elle mentionne le réseau électrique, le nucléaire, l'habitabilité de la planète, la sixième extinction et estime que ces questions devraient être mentionnées dans le débat technique sur le projet Rhôneergia.

Réponses du maître d'ouvrage

Nicolas GAY, CNR, explique qu'il a pour mission de développer des projets éoliens de différentes natures sur des toitures, des ombrières de parking, et de trouver des sites potentiels d'implantation de panneaux solaires au sol. Il souligne les questions essentielles au développement d'un projet, à savoir, est-ce possible techniquement ? et est-ce socialement accepté ?

Il donne l'exemple de l'agrivoltaïsme et explique qu'il faut réussir à convaincre les agriculteurs d'une transformation de leurs pratiques agricoles avant tout. Selon lui, il s'agit d'abord d'un projet agricole puis d'un projet énergétique.

Il mentionne les centrales villageoises, et explique qu'il s'agit de projets très vertueux de développement de petites installations photovoltaïques en toiture portés par des collectivités ou des groupes de citoyens. Il souligne toutefois la différence d'échelle des projets mentionnés à mettre en parallèle de la faisabilité technique et de l'acceptabilité locale.

Il conclut en expliquant que le débat est très riche et pleins d'idées complémentaires et contradictoires.

Olivier LE BERRE, CNR, revient sur le coût du projet. Il explique que les postes de dépenses (terrassement, génie civil, installations électromécaniques, autres ouvrages, frais indirects de maîtrise d'ouvrage dont la concertation, mesures d'insertion paysagère, archéologique, environnementale, foncière, etc.) sont indiqués dans le dossier de la concertation préalable. Il ajoute que le démantèlement n'est pas considéré dans l'investissement.

Concernant l'alternative proposées par les Amis des moulins du Peillard, il estime qu'il est important de considérer dans les coûts d'investissement le diagnostic de mise aux normes des bâtiments existants (présence d'amiante et de plomb, chantiers dispersés par exemple, contrairement au projet Rhôneergia). **Mathieu STORTZ, Directeur Général de la CNR**, mentionne les enjeux à traverser dans le monde énergétique, à savoir, le changement climatique, la souveraineté énergétique et la compétitivité, aussi bien pour les citoyens que les entreprises. Il rappelle que les deux tiers de la consommation finale sont faits à partir d'énergies fossiles. Il regrette que le débat oppose des énergies renouvelables à d'autres énergies renouvelables. Il explique enfin que les ENR sont cumulatives.

Marie GRANIER, DGEC, remercie les participants. Elle précise en contexte que l'Etat s'est engagé dans un objectif de neutralité carbone en 2050. Pour concrétiser cet objectif, il est nécessaire de réduire d'au moins 50 % notre consommation d'énergie finale, d'augmenter de 50 % la production d'électricité bas carbone. Elle souligne que ces objectifs sont au cœur des enjeux de la transition énergétique et écologique.

Elle revient sur la question sur la PPE, explique qu'elle s'échelonne de 2019 à 2028 et qu'elle prévoyait des capacités de développement de l'hydroélectricité entre 900 et 1200 MW dont 60 % de suréquipement d'installation de l'existant.

Elle explique qu'en décembre 2023, une concertation publique s'est tenue en ligne sur la PPE3 (2024 – 2033) et que cette PPE devra être adoptée dans les 12 mois qui suivront la Loi de programmation énergie climat.

Elle rappelle également le contexte de l'hydroélectricité et des contrats de concession qui induisent un principe de « bien de retour », c'est-à-dire que les biens nécessaires au fonctionnement de l'hydroélectricité doivent être retournés à l'Etat car ils appartiennent à l'Etat.

Serge GOUTEYRON, Préfet, explique que l'Etat prendra en compte les alternatives proposées, les avis et les remarques avant de prendre une décision sur la poursuite ou non des études du projet.

INTERVENTION 13 : Alban FAUCHE, revient sur les coûts de l'alternative ALTERGIA et estime que les coûts sont amoindris puisqu'il n'y a pas de construction à prévoir selon lui. Il mentionne ensuite les contraintes induites par la DRAC concernant les bâtiments historiques et explique que la DRAC a peu de budget et qu'elle voit le projet ALTERGIA comme une opportunité d'accélérer l'amélioration patrimoniale. Il explique ensuite que la dépollution éventuelle des sites est un savoir-faire acquis. Enfin, il invite les participants à consulter le rapport dédié à la présence de PCB dans les eaux de surface et les couches sédimentaires publié par la Direction de la citoyenneté et de l'environnement de la préfecture du Rhône en juin 2007.

INTERVENTION 14 : Laurent COGERINO, demande à avoir les mêmes moyens que CNR pour les études des alternatives portées par les associations.

INTERVENTION 15 : Joël GUERRY, précise que la volonté de SDN Bugey de développer des parcs éoliens se place dans une révision de la politique énergétique envisagée par le gouvernement.

INTERVENTION 16 : Une participante s'adresse à Monsieur STORTZ et l'invite à visionner les vidéos de l'astrophysicien Aurélien BARRAU.

INTERVENTION 17 : Un participant demande si les alternatives proposées par les associations seraient étudiées par l'Etat.

INTERVENTION 18 : Une participante interroge au sujet du recyclage des panneaux photovoltaïques. Elle mentionne ensuite l'importance de la sobriété et demande si le CNPE du Bugey ne produit pas trop d'électricité.

INTERVENTION 19 : **Hervé ALLOUI, propriétaire du moulin du Violet**, apporte son soutien à l'alternative ALTERGIA. Il demande à l'Etat de l'aide dans la production des études approfondies de cette alternative et dans les démarches juridiques.

INTERVENTION 20 : **Clément PRADIER, membre du collectif STOP BARRAGE**, explique que le Rhône est le fleuve le plus aménagé au monde. Il souligne donc l'importance des 25 derniers kilomètres sauvage du fleuve. Il rappelle l'enjeu de l'eau et de la pollution des nappes, et notamment l'enjeu de l'eau potable puisque le fleuve alimente 1,4 millions d'habitants.

INTERVENTION 21 : **Jacques PULLOU, FNE AURA**, rappelle sa position sur l'hydroélectricité. Il estime que l'environnement n'est pas assez pris en compte dans le développement de projets énergétiques et demande qu'il soit considéré en premier, dans les mêmes conditions que les autres arguments. Il souligne enfin que selon lui les alternatives présentées ont le souci de l'environnement.

Réponses du maître d'ouvrage

Nicolas GAY, CNR, explique que le recyclage des panneaux photovoltaïques existe à plus de 95 %.

Conclusion

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, conclut la réunion publique en émettant plusieurs observations. Il demande aux porteurs d'alternatives de se concerter pour définir la suite des opérations, à savoir, regarder honnêtement les différentes alternatives, envisager des mix, accepter d'adapter leurs alternatives, accepter la contradiction et le criblage et également de formuler des demandes d'expertises (quels besoins pour quelles données ?). Il demande ensuite à CNR d'exposer son point de vue et d'argumenter.

